

## MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

### LISTE DES PRIX

#### ***Pouvoir adjudicateur***

Monsieur le Préfet du Finistère

#### ***Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)***

Par délégation, Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère

#### ***Objet du marché***

Commune de Combrit - Levés topographiques en vue de la délimitation du domaine public maritime

***Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Euros***

**POSTE TECHNIQUE 1: LEVE TOPOGRAPHIQUE**

Prix	Désignation	TVA	Unité	Quantité	Prix HT	Montant HT
001	<b>Amenée et repli du matériel</b> Ce prix rémunère l'amenée et le repli du matériel sur les lieux par tout moyen nécessaire aux levés, y compris la pose de repères ou de bornes matérialisant l'origine terrestre du levé.					
	Le forfait :	1	F	1,000		
002	<b>Levés topographiques des parcelles AD 1, AD 2, AD 254</b> Ce prix rémunère la réalisation de levés topographiques à l'échelle 1/500ème sur les parcelles en vue de la délimitation du DPM tels que définis dans le cahier des charges, y compris la réunion de démarrage en présence de la DDTM, les déplacements et toutes sujétions.					
	Le forfait :	1	F	1,000		
002b	<b>Levés topographiques supplémentaires</b> Ce prix rémunère la réalisation de levés topographiques supplémentaires, tels que définis au prix 002 pour une délimitation complémentaire. Le prix est fixé pour 20 points supplémentaires.					
	L'unité :	1	U	0,000		
003	<b>Réunion(s) supplémentaire(s)</b> Ce prix rémunère la présence du titulaire à la réunion/aux réunions sur place organisée potentiellement après le levé topographique					
	L'unité :	1	U	0,000		

**Poste technique 1: LEVE TOPOGRAPHIQUE**

Montant HT		
TVA 1:	<input type="text"/>	%
TVA 2:	<input type="text"/>	%
Montant TTC		

**POSTE TECHNIQUE 2: RESTITUTION**

Prix	Désignation	TVA	Unité	Quantité	Prix HT	Montant HT
004	<b>Restitution papier</b> Ce prix rémunère la réalisation de dossier au format papier dans les conditions définies au cahier des charges.	1	U	5,000		
	L'unité :					
005	<b>Restitution numérique</b> Ce prix rémunère la réalisation du dossier au format numérique dans les conditions définies au cahier des charges.	1	U	2,000		
	L'unité :					
006	<b>Plan cadastral</b> Ce prix rémunère la réalisation du plan cadastral comportant la délimitation du domaine public maritime et la création de la parcelle, puis son enregistrement au Service de la publicité foncière conformément au cahier des charges.	1	F	1,000		
	Le forfait :					

**Poste technique 2: RESTITUTION**

Montant HT	
TVA 1: <input type="text"/>	%
TVA 2: <input type="text"/>	%
Montant TTC	

**Total des postes techniques**

Montant de l'offre HT	
TVA 1: <input type="text"/>	%
TVA 2: <input type="text"/>	%
Montant de l'offre TTC	

**RECAPITULATIF PAR PRIX**

Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix HT	Montant HT
001	Amenée et repli du matériel	F	1,000		
002	Levés topographiques en vue d'une création de parcelle	F	1,000		
002b	Levés topographiques supplémentaires	U	0,000		
003	Réunion(s) supplémentaire(s)	U	0,000		
004	Restitution papier	U	5,000		
005	Restitution numérique	U	2,000		
006	Plan cadastral	F	1,000		